



Réponses de la Commission Locale de l'Eau à l'avis citoyen du 11 janvier 2020

LE MOT DU PRÉSIDENT



La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée d'écrire le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Scarpe amont.

Afin d'appuyer ses propositions de stratégie sur la plus large concertation possible, de sensibiliser au mieux les citoyens sur les problématiques liées à l'eau et de proposer des solutions pertinentes adaptées aux enjeux et aux besoins de chacun, la CLE a souhaité élargir la réflexion aux personnes volontaires en leur proposant de rendre un avis sur les choix opérés par les commissions thématiques du SAGE.

Un panel citoyen s'est investi durablement sur 5 ateliers de 4 heures chacun, sans compter le travail personnel et important que ses membres ont mené pour s'approprier les enjeux liés au domaine de l'eau sous tous ses aspects.

A l'issue de ces ateliers, ils ont rendu un avis argumenté, rigoureux et pertinent pour lequel je tiens particulièrement à les remercier.

Cet avis a été présenté par quatre de ses auteurs et examiné lors de la séance de la CLE le 29 janvier 2020. L'assemblée, constituant un réel « parlement de l'eau », a retenu la quasi-majorité de ces propositions ; d'autres n'ont pu être enregistrées pour des raisons réglementaires, d'une part, financières d'autre part, ou parce qu'elles s'opposaient à des dispositions prises par des instances régionales sur une échelle bien plus vastes que le bassin Scarpe amont.

Le présent document offre donc, face aux propositions du panel citoyen, que je tiens encore à remercier pour son précieux concours, les réponses de la CLE du bassin Scarpe amont afin d'orienter de la façon la plus démocratique qui soit les objectifs stratégiques nécessaires à la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et du règlement du SAGE.

Thierry SPAS
Président de la CLE
du SAGE Scarpe amont

PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

Mettre en place une tarification incitative précédée d'un accompagnement pédagogique des usagers

 Intégré à la stratégie (p.18).

Réalisation d'une synthèse du suivi du niveau des nappes sur le territoire et portée à connaissance du public

 Cela fera partie du tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du SAGE (p.47).

Acter dès la stratégie le principe de définition de volumes maximum prélevables, avec des seuils de prélèvement réévalués chaque année

 Non intégré. Les résultats d'une étude quantitative menée en 2019-2020 par l'agence de l'eau Artois-Picardie permettront d'identifier le niveau de risque pour la gestion quantitative de nos ressources. La décision de fixer ou non des volumes maximum prélevables, avec leur répartition par usage, sera prise sur la base de ces résultats au moment de l'écriture du SAGE, en 2020-2021. Par ailleurs, si cette option était retenue, les seuils fixés par le SAGE seront figés (jusqu'à la révision du SAGE). Il n'est donc pas possible de les réévaluer chaque année.

INONDATIONS ET RUISSELLEMENT

Construire et mettre à jour des supports cartographiques des zones à risque et les porter à connaissance

 - Sur le volet érosion : l'identification des axes de ruissellement prioritaires, la réalisation de diagnostics érosion qui permettront d'affiner la connaissance sur les zones à risque, la mise en place de plans communaux d'évaluation des risques de ruissellement comprenant des cartes de risques (p.25)

- Sur le volet inondations : une étude hydraulique est en cours sur le territoire du SAGE. Elle permettra d'identifier les zones inondables. La stratégie demande une sensibilisation à la culture du risque inondations, coulées de boues, remontées de nappes (p.28). Cela passera notamment par une information du public sur ces zones à risque.

Répertorier les éléments du paysage et dispositifs linéaires

 Intégré à la stratégie (p.24).

Implanter des éléments du paysage en zone agricole et aussi en zone non agricole

 Intégré à la stratégie (p.24).

Conditionner la destruction des éléments paysagers dans le cadre des opérations d'aménagement foncier à une compensation a minima équivalente

 Non intégré. Cette compensation est déjà obligatoire dans le cadre des aménagements fonciers.

Décliner des solutions de recharge de nappe optimisée, avec un focus sur les nouvelles constructions et sur l'existant

 Non intégré. Cette mesure est trop détaillée et opérationnelle pour faire partie de la stratégie.

Ajouter «Ne plus accepter de nouvelles constructions sans gestion des eaux à la source (toitures végétalisées ou à rétention, végétalisation urbaine, parkings filtrants (sauf si pollution avérée), récupération des eaux pluviales...) et limiter au maximum le recours à des bassins d'infiltration qui empiètent sur les espaces agricoles et naturels»

 Ces éléments sont intégrés à la stratégie (p.27), avec une nuance : les conditions techniques (infiltration impossible, nappe vulnérable...) ne permettent pas toujours une gestion à la source des eaux pluviales. Ce point est donc à évaluer au cas par cas.

Sensibiliser les services de l'urbanisme sur les taux d'imperméabilisation maximum admissibles et les secteurs où l'infiltration des eaux pluviales présente un risque à partir de cartes : le SAGE doit éclairer les services urbains pour éviter des incohérences ou insuffisances techniques

 Non intégré. Il n'est pas possible d'avoir cette information à l'échelle du territoire. La possibilité d'infiltration est à évaluer au cas par cas, sur la base notamment d'études de sol approfondies.

Ajouter une mesure intitulée «Créer un schéma d'aménagement des eaux pluviales à l'échelle des EPCI»

 Intégré à la stratégie (p.27).

RESTAURER LA QUALITÉ DES EAUX

 **Faire progresser le taux de collecte des eaux résiduaires domestiques. Pour cela, il nous semble nécessaire d'entretenir les stations d'épuration et réseaux de collecte et de prévoir l'augmentation des capacités épuratoires pour s'adapter à l'amélioration des taux de collecte**

 Intégré à la stratégie (p.30).

 **Faire en sorte qu'il n'y ait plus aucun déversement d'eaux non traitées vers les milieux naturels via les déversoirs d'orage. Cela pourra passer par une gestion à la source des eaux pluviales, le passage à des réseaux séparatifs, la réalisation de bassins d'orage...**

 La stratégie du SAGE comprend un volet ambitieux sur la gestion à la source des eaux pluviales urbaines (p.26-27-28) qui, en plus de contribuer à la recharge des nappes, permettra de diminuer la saturation des réseaux et leur débordement via les déversoirs d'orage. Pour autant, atteindre le zéro rejets serait extrêmement coûteux et difficile à mettre en œuvre techniquement. Cette demande n'a donc pas été intégrée telle quelle dans la stratégie.

 **Rechercher et identifier les sites d'activités économiques susceptibles de rejeter des substances toxiques. Le cas échéant, organiser la mise en œuvre des dispositions pour supprimer ces rejets toxiques**

 Non intégré. Un tel dispositif existe déjà à l'échelle nationale. Il s'agit du dispositif RSDE (recherche de substances dangereuses dans l'eau).

 **La rémunération des agriculteurs pour services environnementaux devrait reposer sur la participation financière aux investissements ayant pour but un changement vers des pratiques vertueuses**

 Non intégré. Les dispositifs de paiements pour services environnementaux sont en construction à l'échelle nationale et régionale, il est donc trop tôt pour préciser vers quoi ces paiements seront orientés.

 **L'accompagnement agricole doit dépasser l'optimisation des pratiques actuelles et permettre des changements significatifs capables de combiner bonne qualité de l'eau et adhésion de la profession agricole**

 Intégré à la stratégie (p.25 et 31).

Prévoir un poste d'animation dédié à l'accompagnement des changements de pratiques et de modèle au sein de la structure porteuse

 Non intégré. La CLE préfère que ces postes soient intégrés dans les organismes de conseil agricole.

Engager des opérations de reconquête de la qualité de l'eau sur tous les captages du territoire

 Partiellement intégré. La mise en place de programmes de lutte contre les pollutions diffuses (ou opérations ORQUE) sur tous les captages du territoire est difficile à réaliser (d'un point de vue technique et financier) et pas toujours nécessaire (la stratégie du SAGE prévoit déjà des actions sur l'amélioration des pratiques agricoles sur l'ensemble du bassin ; et certains captages sont naturellement protégés des pollutions). Cependant, les membres de la CLE jugent opportun d'étendre le dispositif à des captages non classés comme prioritaires mais présentant des problèmes de qualité (p.33).

En complément de la veille scientifique sur certains polluants, assurer une concertation entre les acteurs possiblement concernés pour décliner des actions pour limiter les polluants ciblés

 Non intégré. Cela est déjà fait dans le cadre du dispositif RSDE (recherche de substances dangereuses dans l'eau).

Communiquer sur la qualité des eaux et les changements de pratiques de façon compréhensible et accessible

 Intégré à la stratégie (p.34).

Afficher, à intervalles réguliers, les valeurs des indicateurs chiffrés et leur évolution

 Intégré à la stratégie (p.47), cela est l'objet du tableau de bord établi et complété chaque année.

Faire adhérer le territoire à un label zéro phyto (même pour les cimetières et terrains de sport)

 Intégré à la stratégie (p.34).

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Aménager quelques zones de frayères dans la partie canalisée

 Intégré à la stratégie (p.39).

Si nécessaire, effectuer des ré-empoissonnements pour introduire des espèces piscicoles variées et équilibrer leur écologie

 Non intégré. La priorité est d'abord de mieux connaître les populations piscicoles (en lien avec la proposition d'observatoire de la vie piscicole) mais aussi d'améliorer les capacités d'accueil (habitats, zones de reproduction, continuité piscicole) pour permettre aux poissons de revenir naturellement.

Créer un plan de gestion de cours d'eau étendu à toute la Scarpe (rivière et canalisée) et ses affluents

 Intégré à la stratégie (p.40). La Scarpe rivière et ses affluents sont déjà couverts par un tel plan de gestion. La proposition a été ajoutée pour la Scarpe canalisée.

Créer une brigade verte chargée de contrôler et rappeler les droits et devoirs des usagers en lien avec la préservation des abords de cours d'eau

 Intégré à la stratégie (p.41).

Décrire, à intervalles réguliers, la vie piscicole et son évolution dans l'ensemble du bassin de la Scarpe amont afin d'organiser la démarche vers des améliorations

 Non intégré. Cette mission est déjà assurée par l'office français de la biodiversité.

Faire connaître à l'opinion publique locale les résultats obtenus afin d'éclairer les enjeux

 Cet indicateur pourra faire partie du tableau de bord.

Créer un observatoire de la vie piscicole avec du matériel pédagogique et une mise à disposition de ressources et données sur le sujet

 Intégré à la stratégie (p.37).

Impliquer les scolaires dans la biodiversité de la rivière proche : sorties d'observation, voire parties de pêche avec identification des espèces et remise à l'eau sans mortalité

 Intégré à la stratégie (p.45), mais non détaillé.

LE DEVENIR DE LA SCARPE CANALISÉE

Prendre des mesures visant à résoudre les conflits d'usage sur le site emblématique du lac bleu

 Non intégré. Les conflits autour du lac bleu sont une problématique très locale, le SAGE a peu de plus-value sur le sujet.

Limiter la navigation sur la Scarpe à la plaisance

 Non intégré. Cette mention présente peu d'intérêt car des bateaux de plaisance peuvent être autant imposants et impactants que des bateaux de navigation. L'encadrement de la navigation, tel que proposé dans la stratégie, semble un levier plus intéressant.

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES

Davantage mettre en avant la biodiversité. Elle doit être préservée et restaurée et passer par une sensibilisation et un renforcement de la protection des zones en danger de perte de biodiversité

 Intégré. La préservation de la biodiversité fait l'objet d'un objectif spécifique (p.11) et une sensibilisation du public et des scolaires est prévue (p.43).

Proposer des solutions pour anticiper les effets du changement climatique sur les milieux humides

 Intégré. Les effets du changement climatique ont été pris en compte dans l'ensemble de la stratégie, et notamment pour les zones humides (p. 42).

Sanctuariser les zones humides remarquables, y compris en zone agricole

 Non retenu. L'inventaire des zones humides n'étant pas encore réalisé, il est prématuré de définir dès la stratégie quelles zones doivent être sanctuarisées.

 **Faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique, en évoquant les nouvelles alternatives telles que la captation carbone, les sujets fiscaux et de compensation carbone**

 Non retenu. Ce point est trop détaillé pour figurer dans une stratégie.

 **Obtenir un classement ou une labellisation spécifique de certaines zones humides (Natura 2000...)**

 Non retenu. Aucune zone humide du territoire n'est éligible à un tel classement.

 **Possibilité de pondérer les compensations en cas de destruction**

 Intégré à la stratégie (p.44).

 **Sanctuariser les zones humides selon la base de la cartographie qui a été faite**

 Non retenu. L'inventaire des zones humides n'étant pas encore réalisé, il est prématuré de définir dès la stratégie quelles zones doivent être sanctuarisées.

 **Valoriser les zones humides et cours d'eau en créant des espaces pédagogiques (sentiers, observatoires)**

 Intégré à la stratégie (p.43).

COMMUNICATION ET GOUVERNANCE

 **Accompagnement de TOUS les acteurs locaux, sans oublier les citoyens**

 Intégré à la stratégie (p.45).

 **Pérenniser et animer le panel citoyen : ex : diagnostics participatifs, réflexion participative autour de pistes et actions à envisager, évaluation participative du SAGE...**

 Intégré à la stratégie (p.46), sur un mode consultatif uniquement. Les modalités seront à définir en phase d'écriture.

 **Monter et offrir des formations sur mesure destinées à la sensibilisation des différents usagers du territoire (sans oublier la jeunesse, les agriculteurs, industriels, lycées...)**

 Non retenu. Ce n'est pas le rôle de la structure porteuse du SAGE, qui n'a pas les compétences pour créer des formations sur des sujets aussi divers. D'autre part, ces formations existent déjà dans d'autres organismes.

 **Mettre en place un label SAGE, à l'image de ce qui est fait sur le bassin Rhin Meuse. Ce label permettra d'essaimer les pratiques remarquables par une mise en lumière des actions emblématiques**

 Intégré à la stratégie (p.46).